



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGÉ DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



**DISCOURS DU MINISTRE
DELEGUE AUPRES DU
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET
DES FINANCES, CHARGE DU
BUDGET ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE AUX CITOYENS
SUITE A LA TRANSMISSION A
L'ASSEMBLEE NATIONALE DU
PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR LA GESTION 2027**

M. Rodrigue S. CHAOU



Béninoises et Béninois, Concitoyennes et Concitoyens, chers Compatriotes,



La loi de finances est le document par lequel l'Etat prévoit les ressources qu'il compte collecter à travers les impôts, les taxes et droits à payer par les citoyens et les entreprises, de même que les prêts et dons à mobiliser à l'intérieur du pays ou à venir de l'étranger et les charges qu'il envisage effectuer au cours d'une année pour répondre aux besoins de la Nation, soutenir l'économie et améliorer les conditions de vie de toute la population.

La loi de finances traduit de manière concrète les priorités du Gouvernement et met en évidence comment les ressources publiques seront mobilisées et utilisées au service du développement économique et social du pays, au moyen des investissements publics dans les infrastructures productives et la mise en place des mesures à fort impact social.

Le budget de l'État concerne chacun de nous. Il finance notamment l'éducation de nos enfants, les soins de santé, l'accès à l'eau et à l'énergie, les infrastructures, la protection sociale, l'agriculture, la sécurité, l'emploi et le développement de nos territoires.

C'est pourquoi le Gouvernement accorde une importance particulière à la transparence, à la participation et à la bonne gestion des ressources publiques.

Le processus d'élaboration du projet de loi de finances par le Gouvernement et son vote par les Députés à l'Assemblée nationale est principalement encadré par la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n°2025-20 du 17 décembre 2025, la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, le décret n°2015-035 du 29 janvier 2015 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin et le décret n°2020-495 du 07 octobre 2020 portant approbation du calendrier de déroulement des travaux budgétaires.

Tous ces textes législatifs et réglementaires rendent le processus budgétaire ouvert à tous les citoyens, aux groupes de personnes marginalisées (les personnes à mobilité réduite), aux Organisations de la Société Civile, au secteur privé, aux confédérations et centrales syndicales, à la presse et aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF), etc. En effet, le processus d'élaboration du projet de loi de finances pour la gestion 2027 a été marqué par une série de séances techniques et débats publics élargis aux acteurs de la société civile et du secteur privé. A ces occasions, des propositions de mesures d'enjeux économique et social ont été reçues, analysées et exploitées.

Particulièrement, le Débat d'Orientation Budgétaire 2027-2029, tenu à l'Assemblée nationale en juin 2026, a notamment permis de discuter des grandes orientations économiques et budgétaires qui doivent guider le projet de loi de finances pour 2027.

Cette dynamique devra désormais franchir une nouvelle étape en passant d'une logique de budget ouvert à une démarche de Gouvernement ouvert afin de consolider les acquis en matière de transparence, de participation citoyenne, d'accès à l'information publique et de redevabilité dans l'ensemble des entités publiques.

En définitive, cette démarche d'implication des différentes couches de la société dans le processus budgétaire est basée sur un corpus juridique centré sur l'ouverture budgétaire en lien avec les valeurs cardinales du gouvernement ouvert. Elle témoigne de la ferme volonté du Gouvernement de promouvoir le droit à l'information financière et de renforcer la participation publique au processus de prise de décision financière ; toutes choses qui favorisent la durabilité et l'efficacité de l'action publique

Le processus d'élaboration du projet de loi de finances, gestion 2027 a atteint son épilogue le 02 septembre 2026, date à laquelle le Conseil des Ministres a adopté le projet ainsi que le décret n°2026-628 du 07 octobre 2026, portant sa transmission à l'Assemblée nationale.

Comme il est de tradition, le Gouvernement vient, une fois encore, de respecter les dispositions de l'article 109 de la Constitution du 11 décembre 1990 et celles du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale en ce qui concerne le dépôt du projet de loi de finances de l'année, au plus tard une (01) semaine avant l'ouverture de la session d'octobre.



Concitoyennes, Concitoyens,

Le projet de loi de finances pour la gestion 2027 intervient dans un contexte particulier. Il ouvre une nouvelle étape de l'action publique, en cohérence avec la Vision « Bénin Alafia 2060, un monde de splendeurs » et le Plan National de Développement 2026-2035, tout en tenant compte des engagements internationaux du Bénin, notamment les Objectifs de Développement Durable axés, entre autres, sur la réduction des inégalités liées au genre, la protection sociale, la préservation de la planète contre les effets du changement climatique, la promotion de l'emploi, etc.

Notre économie a fait preuve d'une importante capacité de résilience.

En 2026, le taux de croissance économique du Bénin s'établirait à 8,3%, après 8,1 en 2025, 7,5% en 2024 et 6,4% en 2023. Cette performance a notamment été soutenue par la bonne tenue de l'agriculture, la progression des activités industrielles et du BTP ainsi que la reprise des activités commerciales.



Pour 2027, le scénario de référence retient une croissance économique de 7,5 %.



Cette perspective traduit l'ambition de poursuivre la transformation de notre économie tout en veillant à ce que la croissance bénéficie davantage aux populations, notamment aux ménages les plus vulnérables.

Le budget 2027 sera ainsi un budget au service de la transformation économique et du progrès social.

Il reposera principalement sur cinq (05) grandes orientations.



Premièrement, l'éradication de l'extrême pauvreté.

Le Gouvernement entend renforcer les mécanismes de protection sociale et étendre les filets sociaux aux ménages les plus vulnérables. Une attention particulière sera accordée aux actions qui améliorent directement les conditions de vie des populations, notamment l'accès à l'eau potable, à l'énergie, aux soins de santé primaires et à l'alimentation scolaire.

L'objectif est clair :

faire en sorte que les progrès économiques se traduisent par une amélioration concrète et durable du quotidien des populations.



Deuxièmement, l'accélération de l'industrialisation.

Le Bénin entend aller plus loin dans la transformation locale de ses productions agricoles. Le coton, le soja, l'anacarde et le karité devront davantage être transformés sur place afin de créer plus de valeur ajoutée, davantage d'emplois et de nouvelles opportunités pour les entreprises béninoises. Cette orientation vise à renforcer les chaînes de valeur nationales et à faire davantage de la production locale un moteur de développement.



Troisièmement, le renforcement de l'inclusion financière.

Les femmes, les artisans, les petits producteurs et les acteurs de l'économie informelle doivent pouvoir accéder plus facilement aux financements nécessaires au développement de leurs activités. Le Gouvernement prévoit notamment de renforcer les mécanismes numériques d'accès au crédit (plateforme numérique d'octroi de crédits en moins de 48 heures), avec l'objectif de faciliter et d'accélérer l'octroi des financements, spécialement à travers l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle.



Quatrièmement, la promotion du tourisme, de l'innovation et d'un environnement favorable aux entreprises.

Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour renforcer l'attractivité du Bénin, soutenir l'innovation et faciliter le développement du secteur privé. L'objectif est de créer davantage d'opportunités économiques, d'encourager l'entrepreneuriat et de favoriser la création d'emplois durables.



Cinquièmement, le renforcement du capital humain et la territorialisation du développement.

Le développement ne doit pas se concentrer uniquement dans quelques grandes villes. L'action publique sera progressivement organisée autour de six pôles régionaux de développement, afin de mieux prendre en compte les potentialités et les besoins spécifiques des différents territoires. Cette nouvelle approche doit permettre de rapprocher davantage les investissements, les services publics et les opportunités économiques des populations.

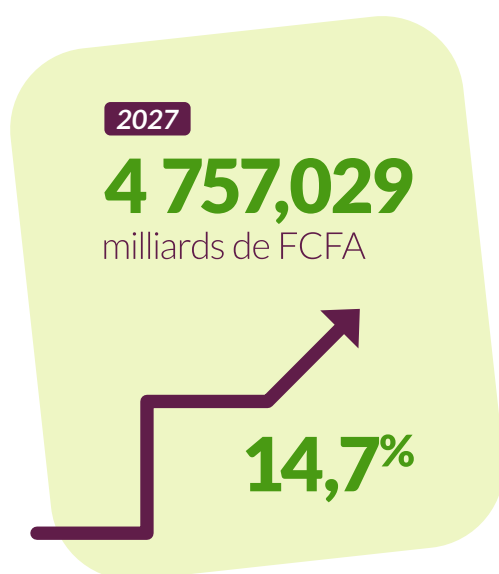
Au plan budgétaire, les ratios (**dépenses de personnel/PIB**), (**dépenses de transfert/PIB**) et (**dépenses d'investissement/PIB**) passeraient respectivement de 3,1%, 3,6% et 7,0% attendus en 2026 à 3,0%, 3,7% et 7,5% en 2027. Cette évolution traduit une amélioration de la marge d'ajustement budgétaire, dans un contexte marqué par une croissance du PIB supérieure à celle des charges du personnel et des transferts, créant ainsi pour l'Etat, des conditions plus favorables pour maintenir et renforcer, dans la durée, des choix budgétaires à fort impact social.

en 2026	en 2027
- dépenses de personnel/PIB 3,1%, - dépenses de transfert/PIB 3,6% - dépenses d'investissement/PIB 7,0%	- dépenses de personnel/PIB 3,0%, - dépenses de transfert/PIB 3,7% - dépenses d'investissement/PIB 7,5%



Béninoises, Béninois,

Pour l'année 2027, les ressources et les charges du projet de loi de finances s'élèvent à 4 757,029 milliards de FCFA contre 4 148,357 milliards de FCFA prévus en loi de finances rectificative pour la gestion 2026. Elles connaissent une hausse de 608,672 milliards de FCFA par rapport au montant de l'année 2026, correspondant à 14,7 %.



**contre 4 148,357
milliards de FCFA prévus**

Cette augmentation globale d'année en année du budget national traduit trois choses importantes :

- **Premièrement**, l'Etat fait des efforts pour collecter plus d'argent à l'intérieur du pays sans ajouter de nouveaux impôts et taxes.

- **Deuxièmement**, l'Etat utilise cet argent pour donner plus de moyens pour le bien-être de la population et pour financer de nouveaux projets économiques et sociaux qui sont inscrits dans le Programme d'Actions du Gouvernement 2026-2033.
- **Troisièmement**, l'Etat veille à bien contrôler les dépenses et qu'il les utilise là où c'est vraiment utile pour mieux servir les citoyennes et citoyens.

Dans le projet du budget pour l'année 2027, l'argent que l'Etat compte mobiliser à travers ses sources de revenus (recettes fiscales, recettes non fiscales et dons de certains pays), est de **3 107,531 milliards de FCFA** contre 2 736,136 milliards de FCFA prévus en loi de finances rectificative pour la gestion 2026, soit en hausse de **371,395 milliards**.

Les recettes fiscales brutes devraient atteindre **2 774,200 milliards de FCFA**, contre 2 446,867 milliards de FCFA en 2026, soit une progression de 13,4 %.

Les recettes non fiscales progresseraient, quant à elles, de 214,593 milliards à **264,396 milliards de FCFA**, soit une hausse de 23,2 %.

Cette mobilisation accrue des ressources intérieures traduit également notre volonté de renforcer progressivement la souveraineté financière de notre pays.

Il est important de préciser que le projet de budget 2027 ne prévoit aucune augmentation des taux des impositions existantes parmi les nouvelles mesures fiscales.

L'effort porte donc principalement sur l'élargissement de l'assiette, l'amélioration du rendement de l'impôt, la fiscalisation du commerce électronique et la modernisation des procédures.

Les ressources provenant de l'extérieur seront, quant à elles, constituées par des dons, des appuis budgétaires et des emprunts.

Quant aux ressources de financement, d'un montant de **1 649,497 milliards de FCFA**, elles seront mobilisées auprès des partenaires techniques et financiers et des investisseurs.



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le Gouvernement a fait le choix de renforcer les dépenses qui contribuent directement au développement et au bien-être des populations.

Les dépenses budgétaires passeront de 3 223,136 milliards de FCFA en 2026 à **3 690,968 milliards de FCFA** en 2027, soit une augmentation de 467,833 milliards de FCFA ou **14,5 %**.

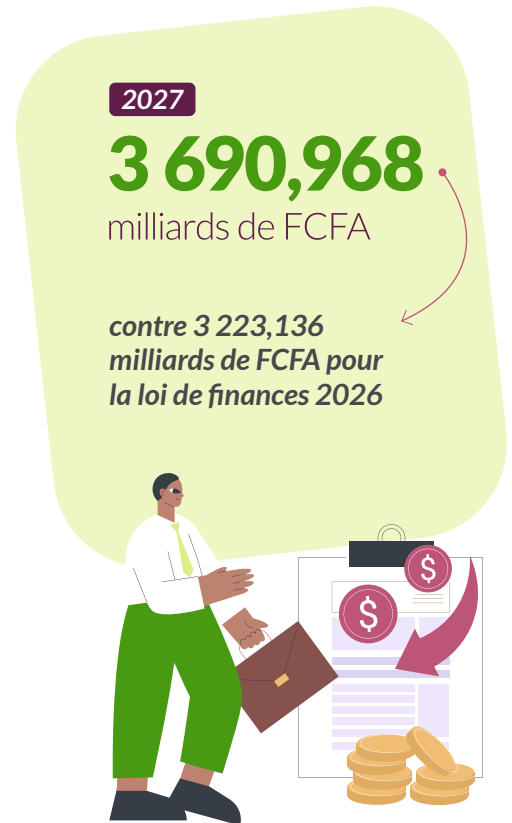
Cette évolution est maîtrisée et traduit une volonté de privilégier les dépenses d'investissement et les mesures à fort impact économique et social.

Les dépenses en capital atteindront **1 545,208 milliards de FCFA en 2027**, contre 1 311,520 milliards de FCFA en 2026.

Elles augmentent ainsi de 233,688 milliards de FCFA, soit **17,8 %**.

Autrement dit, sur 100 francs supplémentaires consacrés aux dépenses budgétaires, une part importante est orientée vers les investissements destinés à renforcer les infrastructures et les capacités productives du pays.

S'agissant des dépenses ordinaires pour l'année 2027, elles s'élèvent à **2 004,866 milliards de FCFA** contre 1 777,816 milliards ouverts en loi de finances rectificative en 2026.



Chères populations,

L'une des caractéristiques majeures du budget 2027 est le renforcement des dépenses à sensibilité sociale qui, pour rappel, englobant toutes les initiatives et activités à impact social réalisées par le Gouvernement pour soutenir la réussite sociale et économique collective.

En effet, elles sont portées à **1 597,533 milliards de FCFA** contre 1 285,370 milliards de FCFA prévus pour 2026. Cela représente une progression de **312,163 milliards de FCFA**, soit environ **24,3 %**.

312,163
milliards de FCFA  **24,3%**

Ces dépenses représentent désormais environ **44,26 % du budget général**.

Les dépenses sociales prioritaires, selon la définition retenue avec le Fonds monétaire international, s'établiront à environ **236,77 milliards de FCFA**, contre 219,24 milliards de FCFA en 2026, soit une progression d'environ **8 %**.

Cette évolution traduit une orientation claire :

la croissance doit être accompagnée d'une protection accrue des populations et d'une meilleure répartition de ses fruits.



Béninoises et Béninois,

Le budget 2027 accorde également une place importante à la transformation structurelle de notre économie.

Dans l'agriculture, l'action publique visera notamment à dynamiser les chaînes de valeur, améliorer la productivité, renforcer la souveraineté alimentaire et accroître la transformation locale des produits à travers des mesures spécifiques comme :

✘ la poursuite de l'accès aux machines agricoles à prix subventionnés ;

✘ la poursuite de l'acquisition et de la mise à disposition de matériels, d'équipements modernes et de kits d'irrigation au profit des exploitants et des entreprises de travaux agricoles, via les programmes dédiés à la mécanisation ;

✘ la mise en œuvre d'une phase pilote du Programme de productivité agricole et de protection sociale des agriculteurs ; etc.

Le développement des infrastructures économiques, le renforcement du rôle du Port de Cotonou, la Zone économique spéciale de Glo-Djigbé ainsi que les réformes destinées à améliorer la compétitivité de l'économie demeureront des leviers importants de cette transformation.

Le Gouvernement poursuivra également ses investissements dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, de la santé, de l'éducation, des transports, du tourisme et de l'aménagement urbain.

La priorité accordée aux investissements se reflète directement dans l'évolution des dépenses en capital, qui progressent de **17,8 % entre 2026 et 2027**.

Particulièrement, pour **l'emploi et les services publics**, le budget 2027 prévoit une progression des dépenses de personnel. Elles sont portées à **612,137 milliards de FCFA** en 2027 contre 580,608 milliards de FCFA en 2026, soit une augmentation de **31,529 milliards de FCFA**.

Cette évolution tient notamment compte des effets des glissements catégoriels, des recrutements et versements dans la fonction publique ainsi que des besoins prioritaires dans certains secteurs.

Le Gouvernement entend toutefois maintenir la maîtrise de la masse salariale et la rapprocher progressivement des normes communautaires de l'UEMOA.



Ce que le budget 2027 prévoit pour les populations

L'éradication de l'extrême pauvreté est érigée en priorité absolue en 2027. A cet effet, le budget 2027 permettra notamment de poursuivre et de renforcer plusieurs mesures à fort impact social. Il concrétisera le passage à l'échelle des filets sociaux, c'est-à-dire leur extension à un plus grand nombre de bénéficiaires.

Dans le domaine de l'éducation, le Gouvernement poursuivra la généralisation de la gratuité des frais de scolarité des filles dans l'enseignement secondaire général, technique et professionnel ainsi que d'autres mesures comme :

- ✘ la couverture intégrale de la prise en charge des frais d'écologie des enfants à la maternelle et au primaire ;
- ✘ la mise à la disposition des élèves de manuels et cahiers d'activités de mathématiques et de français ;
- ✘ la revalorisation des bourses jusqu'à 49% pour certaines filières ;
- ✘ la construction de 5 campus numériques à Abomey-Calavi, Cotonou, Natitingou, Parakou et Porto-Novo pour promouvoir l'accès au savoir sur l'ensemble du territoire et offrir les moyens de réussite à un plus grand nombre d'apprenants ;
- ✘ la construction de plusieurs dizaines de lycées agricoles et écoles professionnelles ;
- ✘ la relance du transport universitaire avec 63 bus neufs et réhabilitation de restaurants universitaires.

Par ailleurs, la couverture des cantines scolaires sera également renforcée. L'objectif est de passer à **1,9 million d'écoliers bénéficiaires en 2027**, contre environ 1,4 million au cours de l'année scolaire écoulée.

Dans le domaine de la protection sociale, le programme **GBESSOKE** et les autres initiatives sociales du Gouvernement seront poursuivis et consolidés. Il s'agit de :

- ✘ l'intensification des transferts monétaires aux ménages en situation d'extrême pauvreté, pour leur permettre de lancer des activités génératrices de revenus ;
- ✘ la généralisation de l'Assurance maladie obligatoire (ARCH), avec un panier de soins gratuits ;
- ✘ la consolidation du Registre Social Unique pour un ciblage transparent ;
- ✘ la mise en place de 35 centres intégrés socio-économiques et numériques avec Guichets Uniques de Protection Sociale dans 26 communes, de Kandi à Cotonou ;
- ✘ la fourniture d'aides techniques à la mobilité et d'autres appareillages au profit des personnes handicapées démunies (fauteuils roulants, tricycles, cannes anglaises, cannes blanches, déambulateurs et autres) ;
- ✘ l'augmentation de la dotation destinée à l'appui à l'entrepreneuriat des personnes handicapées ;
- ✘ la prise en charge des enfants de la rue et des personnes en situation de mendicité ;
- ✘ l'octroi systématique d'une bourse universitaire, dès la rentrée 2026-2027, à tous les bacheliers en situation de handicap présentant un taux d'incapacité important et inscrits dans une université publique ;
- ✘ la gratuité de la scolarité au secondaire pour les élèves handicapés (environ 5 000 élèves) à taux d'incapacité important dans les établissements publics du secondaire général, les Centres de Promotion Sociale des Aveugles (CPSA) et les centres publics pour enfants sourds ;
- ✘ la promotion et l'intégration des personnes en situation de handicap.

Le programme de nutrition sera également renforcé à travers le projet « **ALAFIA-1 : Nourrir le Bénin pour l'avenir** » en vue d'améliorer durablement l'état nutritionnel des populations cibles.

Dans le secteur de la santé, le Gouvernement poursuivra prioritairement les programmes de vaccination des enfants, de lutte contre le paludisme, de santé maternelle ainsi que le mécanisme de prise en charge systématique des urgences vitales et autres mesures comme :

- ✘ l'extension du programme de supplémentation nutritionnelle, pour permettre aux femmes enceintes, aux femmes allaitantes et aux enfants de moins de deux ans, dans les localités déjà couvertes, de bénéficier gratuitement de suppléments améliorant les capacités cognitives de nos enfants ;
- ✘ la distribution gratuite de moustiquaires ;
- ✘ la prise en charge des affections cardiaques ;
- ✘ la poursuite de l'opérationnalisation du Centre Hospitalier International de Calavi (CHIC) ;
- ✘ la construction de nouveaux hôpitaux tels que les hôpitaux de zone de 120 lits et les hôpitaux de 65 lits ;
- ✘ la poursuite de la construction et de la réhabilitation d'hôpitaux sur l'ensemble du territoire ;
- ✘ le raccordement à l'eau et à l'énergie de tous les centres de santé et écoles qui en sont aujourd'hui privés ou qui n'en disposent pas de façon fiable.

Dans le secteur de l'emploi, les mesures pour 2027 portent, entre autres, sur :

- ✘ la mise en oeuvre du Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi (PSIE) qui visant l'insertion professionnelle d'au moins deux mille (2 000) jeunes diplômés par an dans le secteur privé ;
- ✘ la mise en oeuvre du Projet d'inclusion des jeunes (ProDIJ - Dispositif Azôli) qui ciblant 46 500 bénéficiaires dont 50% de femmes.

En ce qui concerne les conditions de vie et emploi des travailleurs, le projet de loi de finances met aussi l'accent sur l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité de l'emploi des travailleurs. Parmi les mesures administratives prioritaires figurent notamment :

- ✘ le recrutement progressif sur titre des aspirants au métier d'enseignant (AME) ;
- ✘ la mise en route de la réforme de l'avancement automatique ;
- ✘ le traitement de diverses problématiques liées à la carrière des agents de l'État.

Ces mesures s'inscrivent dans une politique plus large de construction d'un modèle social durable.



Chères Citoyennes, chers citoyens,

Le Gouvernement veut continuer à renforcer la transparence dans la gestion des fonds publics et à promouvoir davantage de mécanismes garantissant la mobilisation des recettes aux fins de la mise en œuvre réussie de l'ensemble de ses programmes et initiatives dans les domaines d'intérêt économique et social pour toute béninoise et tout béninois.

Sans augmenter les taux d'impositions existantes ni créer de nouvelles taxes, les principales mesures fiscales pour 2027 en soutien aux entreprises, aux ménages et au financement du développement des collectivités locales, comprennent entre autres :

- ✘ Dispense de pénalité de retard accordée aux contribuables non connus de l'administration fiscale qui souscrivent spontanément, pour la première fois, leurs déclarations en régularisation des affaires réalisées au titre des exercices antérieurs.

- ✘ Exonération des véhicules neufs importés, fabriqués ou vendus en République du Bénin pour maintenir le cap sur la promotion des moyens de transport modernes afin de soutenir la dynamique de développement durable impulsée par le Gouvernement, notamment dans les grandes villes du pays. Cette mesure permettra non seulement de renouveler le parc automobile béninois, mais aussi et surtout de réduire les émissions de CO2, les cas d'accidents de la circulation et la dégradation rapide des voies bitumées, etc.
- ✘ Adaptation des dispositions du CGI aux évolutions du secteur de la microfinance issues de la loi du 2 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin et extension, sous certaines conditions, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés à l'ensemble des institutions de microfinance.
- ✘ Exonération sur les récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés pour garantir la poursuite de la préservation de l'environnement à travers l'accès à moindre coût des récipients pour gaz comprimé et les accessoires pour gaz domestique.
- ✘ Réduction du taux de la Taxe de Statistique (T.STAT) lors de la réexportation des produits pétroliers et du transit des matières premières de 5% à 1% de la valeur en douane des produits.
- ✘ Exonération sur les équipements neufs importés par les Petites et Moyennes Entreprises ne bénéficiant pas d'un régime fiscal dérogatoire.
- ✘ Dispense de pénalité de retard accordée aux contribuables débiteurs de la taxe foncière unique qui payent l'intégralité de leur dette avec pour but d'aider les citoyens concernés à apurer les arriérés fiscaux et à promouvoir le civisme fiscal.
- ✘ Exonération sur les équipements et matériaux neufs ainsi que les matériaux locaux destinés à la construction ou à la rénovation des stations-service, des stations-trottoir, des cuves à pétrole et à gasoil pour garantir la poursuite de la dynamique de construction et de promotion des stations-service modernes et lutter ainsi contre le trafic illicite des produits pétroliers, source d'incendies et d'évasion fiscale.
- ✘ Exonération sur les aéronefs, aérostats et leurs pièces de rechange importés en République du Bénin pour poursuivre les efforts allant dans le sens de la consolidation de l'écosystème nécessaire à l'éclosion et au développement du tourisme, secteur encore peu exploité et pourtant identifié comme l'un des piliers pour la relance durable de l'économie béninoise.
- ✘ Modification des règles d'exigibilité des droits d'enregistrements relatifs aux marchés publics. Ces droits sont désormais exigibles, non plus immédiatement lors de la formalité de l'enregistrement, mais par retenues à la source à prélever lors des paiements des décomptes. Il s'agit d'une réforme majeure qui soulagera la trésorerie des entreprises, leur permettant d'affecter les disponibilités financières immédiates à l'exécution du marché au lieu de les affecter au règlement de charges fiscales.
- ✘ Révision de 50% de la base de la retenue sur les rémunérations payées aux prestataires non-résidents.
- ✘ Renforcement et l'opérationnalisation des exonérations prévues au profit des start-up labellisés dans le secteur du numérique.

Chers Compatriotes

Le Gouvernement poursuivra par ailleurs ses efforts en matière de transparence et d'ouverture budgétaire.

Les citoyens doivent pouvoir comprendre d'où viennent les ressources publiques, connaître les priorités financées et apprécier les résultats obtenus.

Cette exigence de transparence s'inscrit dans la dynamique de gouvernance ouverte du Bénin et dans son engagement au titre du **Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO)**.

L'amélioration de la qualité de la dépense publique, le suivi des investissements, l'accès à l'information budgétaire et la reddition des comptes demeureront donc nos priorités de gouvernance budgétaire.



Béninoises et Béninois,

Le projet de loi de finances pour la gestion 2027 porte une ambition claire :

accélérer la transformation de notre économie, investir davantage, renforcer la protection sociale et faire en sorte que les fruits de la croissance bénéficient davantage à nos populations.

Cette ambition du Gouvernement ainsi que les moyens financiers adéquats affectés aux différents départements ministériels, seront concrétisées dès que les Honorables Députés à l'Assemblée nationale auront adopté le projet de loi de finances soumis à leur examen et vote.

Ensemble, faisons du budget national un véritable instrument de transformation économique, de justice sociale, de solidarité et de progrès pour toutes et pour tous.

Vive la République !

Vive le Bénin !

Vive la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des finances publiques !

Je vous remercie.





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGÉ DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN